



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 6, paragraphe 1.1 du Code municipal, la Municipalité de Saint-Prime a aliéné le bien suivant, de la façon, en faveur de la personne et au prix indiqué ci-dessous, au cours des mois de :

Mai 2024

Bien vendu

Acquéreurs

Prix

Lot 4 624 947
Cadastre du Québec

Sylvain Vallée

25 500 \$

Donné à Saint-Prime, ce 10^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.


Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière